

janvier 2010

Contribuables du Lyonnais

Editorial

Nous constatons à nouveau une dérive inadmissible de la part de nos élus : quelle que soit la conjoncture, non seulement aucun effort n'est fait pour maintenir les dépenses dans des limites raisonnables, ce qu'attendent les contribuables, mais encore on augmente massivement fiscalité et dette au profit de dépenses somptuaires.

Nous démontrons ci-joint que ces augmentations ne sont justifiées, ni par les besoins, ni par l'absence de compensation de la prise en charge de nouvelles compétences par l'Etat, mais par la seule prodigalité de nos élus.

L'Etat français ne doit pas accepter que les efforts indispensables à la réduction de la dépense publique ne soient pas partagés par les collectivités territoriales.

L'autonomie de ces collectivités ne consiste pas à leur laisser augmenter inconsidérément leurs ressources fiscales et à dépenser l'argent dans n'importe quel domaine. Elle doit permettre de tirer le meilleur parti de ressources contraintes dans des domaines précis et limités.

Il existe des remèdes à ces maux :

- que les compétences de chaque niveau de collectivité soient déterminées et exclusives, afin que les responsabilités soient clairement définies et ne se chevauchent pas.
- que les dotations de l'Etat et la fiscalité soient encadrées, avec des objectifs qui permettent la réduction progressive du taux excessif des prélèvements obligatoires français.

Mais pour cela, il ne faudrait pas que ce soit le Parlement qui décide, car composé à plus de 80% d'élus locaux, ceux-ci n'accepteront jamais de limiter leur autonomie en votant ces deux principes.

Cela passe inexorablement et préalablement par une interdiction du cumul des mandats locaux avec un mandat national.

Là encore, qui le votera ?
Seul un référendum le permettra !

Michel VERGNAUD

Les comptes du Conseil Régional Rhône-Alpes de 2003 à 2008 : triste bilan !

A l'approche des élections, il nous est apparu intéressant de faire le point sur la gestion de notre Conseil Régional, comme nous l'avons fait pour les villes (avant les municipales) et pour le Département (avant les cantonales).

Nous avons donc actualisé les bases utilisées dans notre bulletin n°30 d'avril 2007 sur le même sujet et comparé les résultats publiés pour l'année 2008 (les derniers connus) à ceux de l'année 2003, dernière année complète du mandat précédent.

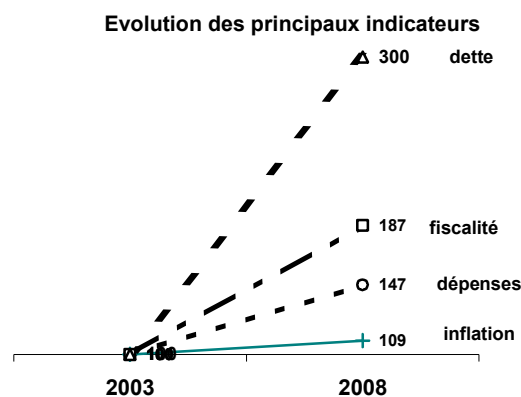
Les points que nous avons particulièrement étudiés sont les suivants :

- o les compétences de la Région,
- o la croissance des dépenses réelles de fonctionnement et le coût par habitant de chacune des politiques régionales,
- o le coût des nouvelles compétences et leur financement,
- o les dépenses faites en dehors du champ de compétence de la Région,
- o la fiscalité directe et indirecte.
- o la dette et son évolution,
- o des exemples de décisions coûteuses que la Région aurait dû, à nos yeux, éviter de prendre, telles que la construction de l'Hôtel de Région.

Nos conclusions sont représentées tout d'abord par le graphique ci-contre :

- Alors que l'inflation était de 9,3% de 2003 à 2008, les dépenses (nouvelles compétences non comprises) ont augmenté de 47%, la fiscalité (hors nouvelle TIPP) a cru de 87% et la dette a triplé.

Aucune explication ne vient justifier ce triste bilan !



- o La prise en charge des nouvelles compétences transférées par l'Etat et tant critiquées par nos élus, au lieu de coûter de l'argent, a rapporté **69 millions d'euros à la Région Rhône-Alpes en 2008 !**

- o 18% du budget (345 M€) auraient pu être économisés en 2008 : ils sont consacrés à des dépenses qui ne sont pas de la compétence de la région.

- o les taux de taxe foncière et de taxe professionnelle ont été majorés de 26%, le coût des cartes grises de 53% !

- o chaque année, la dette croît d'environ 200 M€ (crédit-bail inclus). Une grande partie des sommes empruntées pendant la période, 945 M€, a été consacrée aux Transports Express Régionaux (T.E.R). Notre dernière étude (cf courrier de CANOL n°43) a montré que cet investissement, au lieu de contribuer à améliorer la gestion financière de ce service, avait seulement servi à augmenter le déficit d'exploitation.

- o à quoi ont servi l'augmentation de la fiscalité et l'excédent résultant du transfert des nouvelles compétences ? à des dépenses somptuaires et inutiles pour les citoyens, telles que l'Hôtel de Région (> 141 M€), l'aide aux pays du tiers monde, la publicité, des colloques divers, des subventions à de très nombreuses associations, le financement des syndicats,...

- o les organismes subventionnés ne reçoivent pas d'objectifs et ne sont pas contrôlés : la Région ne les oblige pas à respecter la loi, ni les conventions signées !

- o L'aide économique versée est faible par rapport aux sommes extorquées aux entreprises. La Région ferait mieux de baisser les impôts et laisser les entreprises se débrouiller seules !

Les compétences de la Région Rhône-Alpes

Les compétences, c'est-à-dire les missions qui sont confiées aux Régions françaises, se sont étendues au fil des temps. Elles étaient jusqu'à 2006 les suivantes :

- o la gestion des lycées,
- o la formation professionnelle et la formation continue,
- o le développement économique et l'emploi,
- o les transports régionaux (dont les Transports Express Régionaux)

Depuis 2007, l'étape 2 de la décentralisation a donné aux Régions les responsabilités supplémentaires suivantes :

- o la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées et leur recrutement
- o le financement des formations sanitaires et sociales, déjà en partie prise en charge par la Région Rhône-Alpes.
- o le financement de l'AFPA (Formation Professionnelle des Adultes)

Mais la Région Rhône-Alpes s'octroie également des compétences dans bien d'autres domaines !

Les dépenses de fonctionnement

Nous avons étudié l'évolution des dépenses de 2003 à 2008, dernier exercice publié : elles sont passées de 746 M€ en 2003 à 1 393 M€ en 2008, soit une augmentation de 87% ! Après déduction des charges correspondant aux nouvelles compétences, l'augmentation est encore de 53% (1 142 M€), à comparer à une inflation de 9% sur 5 ans !

Nous n'avons pu faire la comparaison par fonction que depuis 2005, la méthode comptable employée ayant changée.

Le tableau ci-contre représente les dépenses nettes (recettes correspondantes déduites) pour chacune des fonctions, en ne tenant compte que des anciennes compétences :

De 2005 à 2008, les dépenses courantes ont crû de 13% tandis que le coût de la vie n'augmentait que de 5,2% sur 3 ans.

- o Les secteurs dont les dépenses croissent le plus vite sont ceux qui ne sont pas de la compétence régionale : culture, sports et loisirs, + 41%, environnement, + 75% !
- o Nous avons conservé dans la fonction « santé/action sociale » les montants consacrés aux bourses et subventions transférés depuis 2007 dans la « formation professionnelle ».
- o Aucune explication n'est donnée pour justifier une augmentation des « services généraux » de 23% en 3 ans !
- o Les transports, essentiellement les transports ferroviaires, poste le plus important, augmentent de 15%
- o L'enseignement est en légère baisse, vraisemblablement une manipulation pour gonfler le coût des nouvelles compétences !

	2005	2008	08/05
Serv. Généraux	62	76	23%
Form. Professionnelle	245	316	29%
Enseignement	134	132	-1%
Cult. Sport, Loisirs	32	45	41%
Santé, Act. Sociale	33	33	0%
Amén. Territ.	27	34	26%
Environnement	12	21	75%
Transports	317	366	15%
Act. Économique	62	77	24%
TOTAL	924	1 043	13%

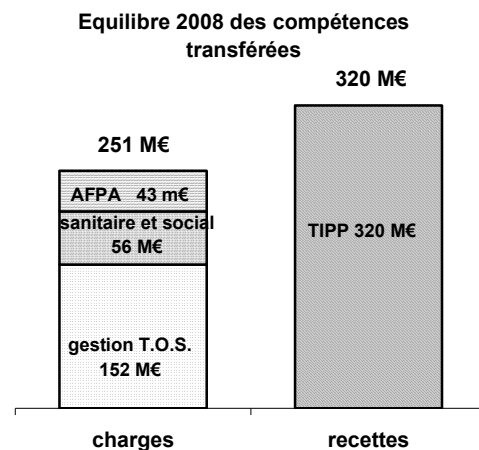
Le coût et le financement des nouvelles compétences

Depuis 2007, la question des compensations financières par l'État demeure un sujet de récriminations constantes de la part des Régions, particulièrement Rhône-Alpes.

L'État s'est servi de la Taxe Intérieure des Produits Pétroliers (TIPP) pour financer ces nouvelles charges.

- D'une part, il cède aux Régions une partie du produit de la taxe qu'il perçoit. Cette affectation est réalisée en fonction des consommations régionales de carburant. Elle est sans effet sur le prix à la pompe pour le consommateur.
- D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2007, les Régions peuvent majorer cette TIPP afin de dégager une nouvelle source de recettes censée compléter les budgets. Cette part, appelée « part modulable de la TIPP », provoque une hausse mécanique du prix à la pompe pour le consommateur et peut atteindre au maximum 2 centimes d'euro pour le super et 1 centime pour le gasoil. La Région Rhône-Alpes est parmi celles qui ont choisi le taux maximum.
- Les compensations perçues par la Région au titre de la décentralisation: (TIPP) se sont élevées à 320 M€ en 2008, sans qu'une différenciation soit faite dans le compte administratif entre la part transférée par l'État et la majoration décidée par la Région.
- La gestion du personnel des Lycées a coûté 152 M€. Il est à noter que ce poste, qui aurait dû être stable, a augmenté de 25 M€ par rapport à 2007 (+20%).
- La formation sanitaire et sociale a coûté 84 M€, mais nous en avons déduit 28 M€ car ceux-ci correspondent aux bourses et subventions déjà accordées précédemment par la Région et ne sont donc pas de nouvelles charges provoquées par la décentralisation.
- L'AFPA (formation professionnelle des adultes), 43M€.

La prise en charge de ces nouvelles compétences a donc représenté au total pour la Région une charge de 251 M€.



La compensation perçue étant de 320 M€, ce n'est donc pas un coût additionnel que ce transfert de l'État a dégagé pour la Région... mais un excédent de 69 millions d'euros!

Pour consulter le nouveau site Internet de CANOL, tapez : <http://perso.orange.fr/canol>

Les dépenses hors compétence

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des dépenses 2008 de la Région consacrées à des missions qui ne lui sont pas confiées, donc qui auraient pu être économisées :

- dans les **services généraux**, ce sont les dépenses d'aide au tiers-monde (coopération décentralisée), **8M€**,
- dans l'enseignement, ce sont les dépenses pour l'**enseignement supérieur (41 M€)** et les « **autres services périscolaires** » (28 M€),
- L'ensemble des dépenses de **culture/sport/loisirs (65 M€)**,
- La majorité des dépenses d'**action sociale (9M€)**,
- Tout ce qui touche à l'aménagement du territoire : **politique de la ville (21 M€)**, **espace rural (46 M€)**, **logement (23 M€)**, **technologie de l'information et de la communication (18 M€)**,
- Tout ce qui concerne l'**environnement** sauf le domaine de l'eau, en particulier la politique de l'**énergie (19M€)**
- Tous les investissements dans les **infrastructures ferroviaires et les gares (81 M€)**, qui sont du domaine de RFF,

	dépenses totales	hors compétence		
		fonct.	invest.	total
Serv. Généraux	139	6	2	8
Form. Profess.	424	0	0	0
Enseignement	484	57	11	69
Cult. Sport, Loisirs	65	45	20	65
Santé, Act. Sociale	11	5	4	9
Amén. Territ.	109	12	49	61
Environnement	44	15	15	30
Transport	505	1	81	82
Act. Économique	131	14	8	22
TOTAL	1 912	156	190	345

Au total c'est 345 millions d'euros que la Région a dépensé dans des secteurs qui ne la concernent pas ! 18% de l'ensemble des dépenses qui pourraient être économisées, 40% de plus que le coût des transferts de compétence ! 80% de ce que rapportent les impôts directs. taxe foncière et taxe professionnelle !

La fiscalité

Les ressources fiscales de la Région sont les suivantes :

o **la fiscalité directe, 435 M€** ; elle inclut :

- **la taxe foncière** (bâtie et non bâtie), payée par les propriétaires de biens immobiliers. Ses recettes ont augmenté de 55% en 5 ans !
- **la taxe professionnelle**, payée par les entreprises, en croissance de 34%
- **De 2003 à 2008, les taux de ces 2 taxes ont augmenté de 26% et les recettes de 42%**, une drôle de façon de favoriser l'activité économique et l'investissement des entreprises !

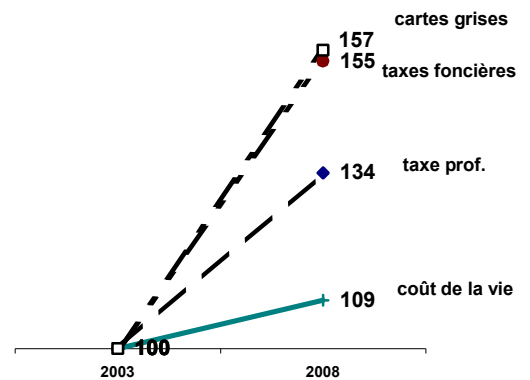
o **la fiscalité indirecte : les cartes grises (233 M€)** sont la principale recette.

Le taux d'imposition est passé de **28 € par CV en 2003 à 43 € par CV en 2008, soit une augmentation de 53 %**. Les recettes ont augmenté de 57%. D'autres impôts indirects, non différenciés dans le compte administratif de la Région, ont rapporté 52 M€ en 2008.

Dans leur ensemble, les recettes fiscales traditionnelles sont passées de 461 M€ en 2003 à 755 M€ en 2008, soit une augmentation de 294 M€ (+56%), supérieure au coût des charges transférées en 2007 (251 M€) !

Depuis 2007, la Région perçoit en plus une partie de la TIPP (Taxe Intérieure sur les produits pétroliers. Comme indiqué page 2, celle-ci a rapporté 320 M€ en 2008.

Comparaison de l'évolution de la fiscalité et du coût de la vie



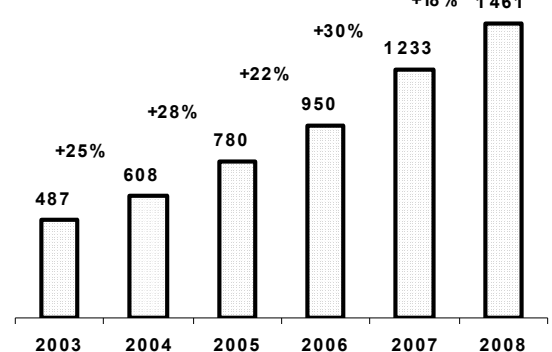
La dette

De 487 M€ en 2003, elle est passée à 1221 M€ en 2008.

Comme ce montant n'inclut pas les derniers achats de rames de trains régionaux (98 M€ en 2007 et 152 M€ en 2008), réalisés sous forme de crédit-bail avec une location sur 33 années, **c'est à 1 461 M€ que se monte réellement la dette à rembourser !**

Elle est passée de 81 € à 243 € par habitant et a donc exactement triplé en 5 ans !

Evolution de la dette de 2003 à 2008, crédit-bail inclus, en M€



Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n° 069 1044 566.

Adresse : B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

Sa parution est de 5 numéros par an.

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Quelques exemples de décisions très contestables

• La construction de l'Hôtel de Région :

Annoncée le 10 octobre 2004, comme une opération qui n'engagerait aucune charge complémentaire, votée en avril 2005 pour un coût total de 107,4 M€ (11,4 M€ de terrain et 96 M€ de bâtiment) et un coût net de 20 à 30 M€, **les engagements actuels à fin 2009 atteignent déjà 141 M€ (+ 31% de dépassement !)**... et n'incluent pas les frais de déménagement. Aucune solution n'a encore été trouvée pour valoriser le terrain et les locaux de Charbonnières ! Nous avons déjà évoqué l'aberration et l'inutilité de ce projet dans le CANOL Actualités n°22 d'avril 2007... et annoncé un **coût net supérieur à 100 M€**. Nous avons malheureusement raison !

• Coopération décentralisée (aide aux pays du tiers monde) :

8 M€ gaspillés chaque année en dehors de tout intérêt local, **sans compter de nombreux voyages des élus et agents aux 4 coins du monde**, et sans qu'aucun compte soit rendu sur les résultats de ces actions. CANOL a obtenu du tribunal administratif l'annulation de certaines subventions accordées illégalement.

• Gaspillage publicitaire :

- **changement du logo de la Région : 2,4 M€**

- **pose d'adhésifs aux couleurs de la Région sur le matériel ferroviaire régional : 3 M€ sur 3 ans !**

- organisation du **Forum Mondial pour la Démocratie Participative** qui visait « à mettre en lumière l'extrême richesse des expériences à travers le monde et à débattre des enjeux de développement » : **1 M€** pour moins de 200 participants.

• Délégation de compétences à des organismes non contrôlés :

La Région a créé ou participé à la création de multiples organismes auxquels elle a confié des missions que la Région n'avait pas en propre. Ils sont souvent financés à plus de 80% à coup de centaines de milliers d'euros, sans que des objectifs leur soient fixés. On peut citer le Centre Ornithologique Rhône-Alpes, Musique et danse en Rhône-Alpes, Espace Numérique Entreprises, Conservatoire Régional des Espaces naturels, Séquence Nature Rhône-Alpes, Comité Régional du Tourisme, Rhonalpénergie-environnement, Club Tourisme Industriel Scientifique, Patrimoine Rhonalpin, Observatoire Régional Santé, Espace régional de santé publique, Association régionale de Service aux Entreprises Culturelles (ARSEC),...

• Gestion laxiste des subventions :

Chaque année, la Région accorde 500 millions d'euros de subvention à environ 2.300 organismes (> 200 000 € en moyenne par subvention). **Sur 24 dossiers 2007 étudiés par CANOL** (cf bulletin n°41), **23 (96%)** ne fixaient aucun objectif à l'association bénéficiaire, **17 (75%)** n'avaient aucun rapport sur l'utilisation des fonds, en contravention avec la loi et les conventions établies par la Région ! **19 (79%)** étaient hors-compétences de la Région !

• Financement des syndicats :

La région accorde chaque année **700.000 € aux « partenaires sociaux » dans le but de « faciliter le dialogue social territorial »** (510 000 € aux syndicats de salariés et 190 000 € aux organisations d'employeurs) auxquels s'ajoutent des dizaines de milliers d'euros pour différentes actions spécifiques ou l'organisation de colloques.

CANOL a estimé que ces financements étaient contraires à la législation et à la jurisprudence. Nous avons donc fait un recours en annulation auprès du tribunal administratif, qui ne nous a pas suivi. Nous allons faire appel de cette décision.

• Financement hors compétence de multiples « manifestations culturelles » :

- festivals et fêtes du livre : 674 100 € pour 56 bénéficiaires
- grandes institutions culturelles : 1 415 000 € (9 bénéficiaires)
- « appel à projets spectacle vivant » : 1 199 700 € pour l'aide à l'accueil de spectacles,
- « soutien à l'émergence » : 241 000 € pour 22 bénéficiaires « musique actuelle » ou « théâtre »
- « innovation artistique et culturelle en Rhône-Alpes » : 168 500 € pour 24 compagnies parties aux 4 coins du monde
- scènes régionales : 3 381 000 € pour 32 bénéficiaires
- Aides aux lieux de création : 467 000 € (22 bénéficiaires)
- « reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le franco-provençal, langues régionales de Rhône-Alpes »,...

• Rhône-Alpes Cinéma :

transformation de 23,8 M€ « d'avances non remboursées » en subvention et versement annuel de 2 M€ de subventions.

• Entreprise Rhône-Alpes International (E.R.A.I.) :

Association bénéficiaire de 4 M€ de subvention chaque année. La Chambre régionale des Comptes constate que sa mission est mal définie, qu'elle concurrence d'autres associations régionales et des organismes privés et qu'elle n'a pas de comptabilité analytique permettant d'évaluer ses résultats.

• Politique d'aide économique de la Région :

- actions tout azimut ne bénéficiant pas forcément aux entreprises régionales, multiplicité des organismes aidés ;
- aide à l'immobilier d'entreprise faisant double emploi avec celle des autres collectivités et résultats non contrôlés.
- aide économique aux entreprises inconsistante (54 M€ en 2008) en comparaison du montant de taxe professionnelle prélevé (285 M€), qui a été majoré par la Région de 72 M€ en 5 ans !

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2010 à retourner à :

44

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2009.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.